

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **22**
○ Pour : **22**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme JAMES Marie-Laure a donné pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.
M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.

Date de convocation :
Le 22 février 2023

Date d'affichage :
Le 22 février 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-02-27/06

OBJET DE LA SEANCE :
Piste d'athlétisme
(Dunières)

Demande de subvention

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action « Etudier l'intérêt d'aménager une piste d'athlétisme à Dunières », et la délibération n° DC/2022-05-09/08 du 9 mai 2022 approuvant le projet de d'aménagement d'une piste d'athlétisme à Dunières considérant son intérêt communautaire, et sollicitant les subventions publiques éventuellement mobilisables (Europe, Etat et Région).

Il rappelle également la délibération n° DC/2022-11-14/10 du 14 novembre 2022 adaptant le plan de financement de cette opération suite à un refus d'une subvention européenne FEADER.

M. JURY indique que la Région vient de lancer un appel à projet FEDER « Approches territoriales : volet non urbain » dans le cadre de la programmation européenne 2023-2027, qui pourrait financer les équipements sportifs structurants.

Aussi, il propose de mettre à jour le plan de financement du projet de piste d'athlétisme à Dunières afin d'inclure le financement européen FEDER qui pourrait être sollicité :

AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022706_1-DE
Reçu le 10/03/2023

Dépenses HT	Recettes HT
Travaux : 942 940 €	FEDER, 55% : 565 764 € (60% des travaux hors Moe)
MOE (non éligible FEDER) : 94 294 €	DETR, 25% : 264 023.20 € (20% des travaux hors Moe)
	Autofinancement, 20% : 207 446.80 € (travaux et Moe)
TOTAL : 1 037 234 €	TOTAL : 1 037 234 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve le projet de réhabiliter la piste d'athlétisme à Dunières,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet,
- sollicite de M. le Président de la Région Auvergne – Rhône-Alpes la subvention FEDER (au titre de l'appel à projet « Approches territoriales : volet non urbain ») la plus élevée possible pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022706_1-DE
Reçu le 10/03/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le